

GREVE

AUX URGENCES DE MONDOR

Le personnel médical et paramédical des urgences de l'hôpital Henri Mondor est en grève depuis le mardi 15 janvier 2019 minuit.

Un préavis de grève a été déposé par le syndicat SUD Santé le 9 janvier 2019 concernant le personnel médical et paramédical des urgences.

Les personnels, depuis plusieurs années, sont en difficulté pour faire face au flux des urgences. L'activité augmente d'année en année.

Depuis 2012, l'activité a augmenté de près de 23% !

Le nombre de passage est passé de 45 871 passages en 2012 à 56 278 passages en 2016, soit une augmentation de 10 417 passages en 6 ans, avec une population de plus en plus vieillissante.

Le personnel, à cause de cette augmentation d'activité est en grande souffrance psychologique et physique. Ils se disent être constamment en danger et d'avoir l'impression de ne pas soigner correctement les patients se présentant aux urgences.

Les personnels ont peur pour la sécurité des patients !

L'embolisation des urgences n'arrange rien. Les lits d'aval des urgences ne sont pas en nombre suffisant et même en partie fermés pour différentes raisons, notamment pour des manques de personnels.

Les revendications des personnels sont :

1/ La Création, également remplacement, du nombre d'emplois suffisant pour pallier aux dysfonctionnements du service, c'est-à-dire au minimum

- o En journée : 6 postes d'infirmiers supplémentaires ainsi que 6 postes d'aides-soignants supplémentaires
- o De nuit : 2 postes d'infirmiers supplémentaires et 1 poste d'aide-soignant supplémentaire

2/ Le remplacement systématique des congés longues durées ainsi que des congés maternités

3/ La réparation, remplacement et mis à disposition de jour comme de nuit du matériel nécessaire au fonctionnement du service (brancards...)

La direction acte que l'activité a augmenté et que le nombre de personnel n'était pas en adéquation avec l'activité toujours croissante.

Par conséquent elle a accordé l'embauche de 8 emplois infirmiers en emploi statutaire (titulaires) et 2 emplois aides-soignants en contrat à durée déterminée. Elle a également acté le remplacement systématique de tous les agents en longue durée ou congé maternité. Ce dernier point est un point du protocole HIRSCH sur l'Organisation du Temps de Travail en 2016, sans pour autant être appliqué.

Pour SUD Santé ce point n'est pas une avancée mais tout simplement l'application du protocole HIRSCH de 2016.

Le nombre de postes créés est peut-être considéré comme un effort de la direction au vu de l'annonce des 800 à 1.000 postes que l'AP-HP prévoit de supprimer en 2019. Néanmoins le nombre d'aides-soignants obtenu reste insuffisant au regard des difficultés que le personnel rencontre et de l'activité du service. Et pourtant, la direction consent à dire qu'elle pourrait créer un 3ème poste supplémentaires d'aide-soignant, d'ici 15 jours à un mois, si les conditions ne s'améliorent pas...

Sur quels critères se baseront-ils puisque le travail des aides-soignants n'est pas codifié ?

Le service des urgences manque cruellement de personnel et ce n'est pas le nombre de 2 aides-soignants supplémentaires qui va permettre d'améliorer la prise en charge des patients.

SUD Santé avait déjà fait plusieurs alertes, ainsi que les personnels et les médecins, concernant le manque de personnel. Ces alertes ne sont pas toujours prises en compte ou alors avec des réponses qui ne sont jamais suivies de faits.

Aujourd'hui le service des urgences se retrouve dans l'impasse car la direction n'entend pas le manque et le besoin criant de la fonction d'aide-soignant aux urgences qui ont une place à part entière.